

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS AU COLLÈGE ET AU LYCÉE DANS L'ACADÉMIE DE CAEN¹

- 1 - L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS : BO N° 32 DU 28 AOÛT 2008
- 2 - UN ENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE
- 3 - L'HISTOIRE DES ARTS AU COLLÈGE
- 4 - L'HISTOIRE DES ARTS : UN ENSEIGNEMENT CONCERTÉ
- 5 - L'HISTOIRE DES ARTS : UN PROJET PARTAGÉ
- 6 - L'HISTOIRE DES ARTS : UN PARCOURS À ÉVALUER
- 7 - LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

1 - L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS : BO N° 32 DU 28 AOÛT 2008

La généralisation d'un enseignement obligatoire d'histoire des arts, de l'école primaire au lycée, auquel contribue l'ensemble des disciplines, constitue désormais l'un des principaux points d'ancrage de l'éducation artistique et culturelle inscrite dans les projets d'école et d'établissement.

L'enseignement de l'histoire des arts est organisé par l'encart publié au BO n° 32 du 28 août 2008. Parallèlement, les programmes disciplinaires comprennent tous un volet histoire des arts.

La mise en œuvre de l'histoire des arts concerne **tous les niveaux du collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}**. Cet enseignement donne également lieu à une épreuve du DNB, obligatoire pour tous les élèves depuis la session 2011. Cette épreuve prend la forme d'un entretien oral ; elle est définie dans le BO n° 41 du 10 novembre 2011.

Enfin, la compétence 5 du socle commun de connaissances et de compétences intègre l'histoire des arts dans la culture humaniste. **L'enseignement de l'histoire des arts offre plus généralement l'occasion de construire et d'évaluer des compétences transversales dans le cadre d'une pédagogie de projet.** Il contribue donc à l'acquisition globale du socle commun de culture, de connaissances et de compétences, dont le DNB atteste la maîtrise au palier 3 à partir de la session 2011.

Dans le droit fil de l'idéal républicain, l'école doit aider tous les élèves à franchir spontanément les portes des structures culturelles et goûter davantage le plaisir que procure la rencontre avec l'art. L'histoire des arts invite donc à rencontrer, sur un mode à la fois sensible et raisonné, des œuvres de tous les domaines artistiques en utilisant au mieux les ressources de chaque territoire.

Conformément au socle commun de connaissances et de compétences, l'école doit ainsi permettre aux élèves d'acquérir des connaissances (repères historiques, culturels et esthétiques), des capacités (regarder, écouter, questionner une œuvre d'art) et des attitudes.

Elles contribuent à former des élèves familiers des lieux, des codes et des œuvres qui fondent une culture et un riche parcours d'histoire des arts et de lecture. Elles le font par l'exercice, par un choix de spectacles, de recherches et

¹ Ce vade-mecum reprend la version antérieure à la lumière de nos observations de terrain et du BO n° 41 du 10 novembre 2011, qui ne concerne que la partie « examen du DNB ». Le collège des IA-IPR tient à insister sur un certain nombre de points que nous avons soulignés en caractères gras et sur la continuité école, collège, lycée que ce domaine d'enseignement permet. L'histoire des arts s'inscrit dans un continuum et ses enjeux dépassent ceux d'une épreuve d'examen.

² Il se substitue au BO n°40 du 29 octobre 2009 qui organisait précédemment l'épreuve

de projets bien pensé, par la rencontre de professionnels. Elles sont celles d'un honnête homme du XXI^e siècle, un amateur, au sens noble du terme, qui saura faire preuve de curiosité et aura acquis des outils pour construire son propre goût.

L'histoire des arts s'inscrit donc au sein d'un véritable **parcours culturel de la maternelle à la terminale**. Dans une perspective humaniste, il s'agit de faire prendre conscience aux élèves de la diversité des cultures et de la portée universelle des œuvres.

Ainsi, le travail de contextualisation des œuvres montrera qu'elles sont toujours le reflet d'un lieu et d'un temps donnés, d'une époque et d'une aire culturelle spécifiques. Cependant, l'enseignement de l'histoire des arts mettra également au jour une autre évidence, celle de l'universalité de la création artistique comme expression de la condition humaine.

2 - UN ENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE

Qu'est-ce que l'histoire des arts ?

L'enseignement de l'histoire des arts ne constitue pas une nouvelle discipline, mais, au contraire, implique toutes les disciplines au service de la construction d'une culture artistique commune.

L'histoire des arts aborde l'ensemble des champs artistiques : arts de l'espace, du langage, du quotidien, du son, du spectacle vivant et du visuel. **Ces six domaines s'émancipent des catégorisations rigides et permettent des croisements féconds.**

Le pôle humaniste apparaît d'emblée particulièrement concerné par cet enseignement. Au collège, les arts plastiques et l'éducation musicale doivent y consacrer la moitié de leur programme. L'histoire des arts représente également un quart du programme d'histoire. Les programmes de Lettres lui marquent également une place clairement identifiée, spécifiquement et à travers tous les domaines abordés, notamment ceux de l'image. Au-delà, ce sont toutes les disciplines qui sont en réalité convoquées à un enrichissement mutuel dans l'approche des œuvres (langues vivantes étrangères, enseignements scientifiques et techniques, EPS...).

En outre, le rôle du professeur documentaliste est central dans la mise en œuvre concertée de l'histoire des arts.

L'histoire des arts a ainsi vocation à être portée par tous. Il s'agit d'un enseignement transversal qui permet de décroiser les disciplines, de croiser les regards autour d'objets d'étude communs, d'explorer l'environnement artistique et culturel en s'appuyant sur des problématiques partagées. Privilégier des situations pédagogiques élaborées à plusieurs voix permettra alors aux élèves de trouver davantage de sens à leurs apprentissages.

De nombreux projets liés à l'histoire des arts existent déjà dans les établissements. La plupart des enseignants des disciplines du pôle humaniste intègrent l'étude et la rencontre des œuvres dans leurs pratiques. Ce qui importe aujourd'hui, dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts, c'est de mettre en synergie les initiatives existantes en matière d'éducation artistique et culturelle : projets disciplinaires, transversaux ou s'intégrant dans des dispositifs complémentaires.

3 - L'HISTOIRE DES ARTS AU COLLÈGE DES COMPÉTENCES À METTRE EN ŒUVRE

Au collège, l'enseignement de l'histoire des arts s'appuie sur 3 piliers : les « périodes historiques », les 6 « domaines artistiques » déjà évoqués et les 6 « thématiques ».

Les périodes historiques correspondent aux programmes d'histoire et de français :

- 6^{ème} : De l'Antiquité au IX^e siècle
- 5^{ème} : Du IX^e à la fin du XVII^e siècle
- 4^{ème} : XVIII^e et XIX^e siècles
- 3^{ème} : Le XX^e siècle et notre époque.

Ces limites chronologiques ne doivent toutefois pas constituer un carcan trop rigide. Ainsi, en 6^{ème}, on pourra par exemple envisager l'exploration d'une thématique s'articulant sur des œuvres dont la création, bien qu'ultérieure, puise son inspiration dans des événements ou des mythes de l'Antiquité ou du Haut Moyen-Age.

Les thématiques offrent des entrées multiples :

- Arts, créations, cultures
- Arts, espace, temps
- Arts, Etats et pouvoir
- Arts, mythes et religions
- Arts, techniques, expressions
- Arts, ruptures, continuités

Conçues pour assurer la cohérence de l'enseignement de l'histoire des arts, elles sont indispensables pour définir des problématiques communes, pour aborder les œuvres et donner ainsi sens au travail effectué avec les élèves. Les professeurs puisent librement dans ces listes, qu'ils peuvent même compléter s'ils le souhaitent. Il n'est dès lors nullement question de couvrir l'ensemble des thématiques sur une année scolaire, ni même sur l'ensemble des trois cycles du collège. Le choix d'une thématique par niveau apparaît comme le plus opératoire.

Il importe également de construire un parcours cohérent pour l'ensemble du cursus scolaire, de l'école au lycée. Il conviendra ainsi d'éviter la répétition, lassante pour les élèves, de l'étude et de la fréquentation des mêmes œuvres, monuments ou sites.

Enfin, outre l'utilisation des ressources documentaires (avec notamment l'apport des TICE), la rencontre avec les œuvres, au cœur de l'enseignement de l'histoire des arts, gagnera à s'enrichir des contacts directs avec les productions et les artistes. L'histoire des arts est une occasion supplémentaire d'engager des partenariats avec les structures culturelles de proximité, notamment celles disposant d'un service éducatif : musées, monuments, sites, lieux dédiés au spectacle vivant, etc.

La mémoire du parcours effectué par l'élève constitue une dimension indispensable du processus d'apprentissage. Elle peut prendre des formes individuelles ou collectives, écrites ou orales. Chaque élève en garde trace dans un outil de suivi (le « cahier personnel d'histoire des arts » prévu par le texte du BO), qui pourra être de nature numérique.

4 - L'HISTOIRE DES ARTS : UN ENSEIGNEMENT CONCERTÉ

Le projet d'établissement

Le Projet d'établissement inscrit dans son volet culturel les priorités et les moyens de fonctionnement envisagés pour l'enseignement de l'histoire des arts.

Le conseil pédagogique

Le rôle du Conseil pédagogique est fondamental dans l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts. En s'appuyant sur une lecture croisée des programmes disciplinaires, les équipes déterminent pour chaque niveau d'enseignement les axes qui fédéreront les interventions disciplinaires et les projets transversaux. Le Conseil pédagogique choisit notamment les thématiques communes.

Le Conseil pédagogique programme la mise en œuvre annuelle de l'enseignement d'histoire des arts, mais également la progression sur les trois cycles du collège (le parcours de l'élève en histoire des arts). Au début de chaque année, il en fixe également un calendrier prévisionnel. Il définit les conditions des partenariats avec les structures culturelles de proximité (avec lesquelles l'établissement peut choisir de passer une convention). Enfin, il précise les modalités d'organisation de l'évaluation des acquis des élèves, en termes de connaissances et de compétences, dans la perspective de la validation du socle commun et de l'épreuve orale au DNB.

Une mise en œuvre dans le cadre des enseignements disciplinaires, sur la base des axes choisis en commun.

Dans le cadre de leur progression disciplinaire, les professeurs intègrent l'étude des thématiques et des œuvres choisies en commun. L'analyse de celles-ci se faisant à partir d'au moins 4 critères d'identification (formes, techniques, significations et usages), les différentes disciplines agissent en complémentarité, chacune avec ses outils propres. **C'est pourquoi on s'efforcera de favoriser, au cours de l'année, l'organisation de quelques séances d'enseignement partagé.**

La participation des disciplines à la mise en œuvre d'une thématique se conçoit naturellement à géométrie variable. Toutes les disciplines n'interviendront pas nécessairement sur un même objet d'étude. Il est essentiel d'éviter l'instrumentalisation. Chaque discipline contribue à l'histoire des arts dès que ses contenus d'enseignement et ses instruments d'analyse lui permettent d'amener les élèves à mieux questionner les œuvres étudiées.

Des partenariats à développer

Une pédagogie de projet

L'histoire des arts induit clairement une pédagogie de projet. La construction en commun de projets pédagogiques, la définition solidaire d'objets d'étude, d'un parcours et d'objectifs de formation en constituent le fondement essentiel.

Pour aller plus loin, il est souhaitable que les élèves puissent mettre en pratique les savoirs acquis en histoire des arts dans le cadre de projets pluridisciplinaires attachés au volet culturel du projet d'établissement. Ces projets peuvent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat avec une structure culturelle proche et doivent s'articuler autour de la rencontre directe avec œuvres et/ou artistes. Ils peuvent prendre des formes très diverses, telles que sorties scolaires (préparées et exploitées ensuite), voyages d'étude, expositions, spectacles, etc. Des dispositifs tels que « collégiens au cinéma », « carnet du spectateur », « école du spectateur », « réseaux d'espaces art actuel », « élèves au concert » par exemple peuvent également contribuer à l'histoire des arts.

Sur le plan pratique, il faut rappeler fortement que l'histoire des arts convoque toutes les disciplines et que, de ce fait, les professeurs d'arts plastiques et d'éducation musicale ne sont pas les seuls à pouvoir porter des projets dans le cadre de cet enseignement. D'autant qu'ils ont souvent la charge de l'ensemble des classes d'un collège et que nombreux sont ceux qui interviennent sur deux établissements, voire davantage. Il est donc préférable d'éviter de multiplier, pour un même niveau d'enseignement, les projets interdisciplinaires, nécessitant une lourde charge de concertation des équipes pédagogiques.

Comme tous les autres enseignements, celui de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire.

Les fondements de l'évaluation

Dans l'esprit du Socle commun, les acquis attendus sont un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes. En termes de connaissances, l'élève devra maîtriser des références essentielles de l'histoire des arts :

- La connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques;
- La connaissance de repères historiques, géographiques et culturels lui permettant de situer les œuvres dans le temps et l'espace ;
- La connaissance d'éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques;
- Des notions élémentaires sur les techniques de production des œuvres.

En termes de capacités, l'élève sera capable :

- de situer les œuvres dans leur contexte historique et culturel ;

- d'identifier les éléments constitutifs d'une œuvre (ses formes, les techniques de production, ses significations, ses usages, etc.);
- de discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse ;
- d'effectuer des rapprochements entre des œuvres d'art à partir de critères précis (genre, thème, forme...).

Les attitudes à construire impliquent créativité et curiosité artistiques. L'élève sera également capable de franchir les portes d'un lieu artistique et culturel, de s'y repérer et d'en retirer un acquis personnel. **Il importe donc d'utiliser les ressources culturelles, artistiques et patrimoniales locales dans la mise en œuvre de l'enseignement d'histoire des arts.**

De la 6ème à la 4ème, cette évaluation n'a pas nécessairement vocation à prendre la forme d'une note chiffrée, mais elle doit avoir toute sa place sur les bulletins trimestriels. **La perspective de la validation du socle commun rend nécessaire une évaluation formative régulière, et donc des entraînements qui participent d'une dynamique d'oral et de dialogue intégrée aux cours et aux programmes.**

L'épreuve au DNB

Cette épreuve prend la forme d'un entretien oral (BOEN n° 41 du 10 novembre 2011) avec un coefficient 2 pour l'examen.

« Chaque établissement organise l'enseignement d'histoire des arts dans le cadre de son autonomie et des ressources offertes par le patrimoine artistique local. Ce travail qui nécessite une coordination interdisciplinaire est formalisé dans le projet d'enseignement de l'histoire des arts, dans le respect des contraintes fixées réglementairement par l'arrêté du 11 juillet 2008 précité et la présente circulaire.

1 - Principes fondateurs de l'évaluation de l'histoire des arts

L'évaluation de l'histoire des arts prend appui sur un travail à dimensions historique artistique et culturelle défini et organisé par l'équipe pédagogique. Toutes les disciplines contribuent à l'acquisition des compétences et des connaissances du socle commun mises en œuvre dans l'enseignement de l'histoire des arts, dont notamment :

- le développement de la capacité à analyser une œuvre d'art ;
- la construction d'une culture personnelle ;
- la maîtrise de l'expression orale ;
- l'épanouissement de la curiosité et de la créativité artistiques des élèves ;
- la découverte des métiers et des formations liés à ces pratiques artistiques et culturelles. »

Le texte de référence souligne la nécessité d'une préparation et d'un accompagnement de qualité auprès des élèves, notamment en matière d'expression orale. Il précise les conditions d'organisation des sessions d'examen et définit les modalités de l'accompagnement de la part des enseignants chargés du suivi des candidats.

L'enseignement d'histoire des arts est pris en charge dans le cadre des programmes de toutes les disciplines. Il y est rappelé :

- l'importance du « cahier personnel d'histoire des arts », que l'élève constitue au cours de sa scolarité ;
- la possibilité d'un dossier sur les objets d'étude qu'il choisit de présenter à l'oral ;
- la nécessité d'une liste d'objets d'étude qu'il a choisis, validée par le ou les professeur(s) qui encadrent la préparation, et qui comporte cinq objets d'étude reliés à plusieurs des thématiques transversales et à au moins trois des six domaines artistiques définis par l'arrêté du 11 juillet 2008 ;
- **l'importance d'une valorisation de la culture personnelle qu'ils se sont constituée tout au long de leur enseignement d'histoire des arts**, les candidats peuvent choisir, sur les cinq objets d'étude, un ou deux qui portent sur les siècles antérieurs au XXème ;
- les règles de passation et d'évaluation :

Le jour de l'épreuve, le jury **choisit***, parmi la liste proposée par le candidat, l'objet d'étude sur lequel porte son exposé. Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury, la durée totale de l'épreuve ne pouvant dépasser quinze minutes.

Si l'épreuve est collective, cinq minutes d'expression individuelle par candidat précèdent dix minutes d'entretien avec l'ensemble du groupe. L'entretien prendra appui sur l'exposé et la liste d'objets d'étude présentée par le candidat ; afin d'enrichir l'entretien, le jury peut toutefois faire réagir le candidat à une œuvre inconnue de lui, autant que possible reliée aux objets d'étude qu'il aura proposés.

*Ce qui exclut le tirage au sort

Évaluation

Le jury apprécie la prestation orale **selon la grille d'évaluation définie dans l'établissement**, qui peut s'inspirer de la grille nationale indicative. **Au sein de chaque établissement, une phase d'entente préalable est donc indispensable ainsi qu'une harmonisation après les épreuves. Il s'agit de permettre à l'ensemble des examinateurs de s'accorder sur les modalités de l'entretien, les horizons d'attente et les critères d'évaluation.**

« La note obtenue par le candidat à l'épreuve terminale d'histoire des arts ne sera en aucun cas transmise à l'élève ou à sa famille avant la proclamation des résultats par le jury du diplôme national du brevet. »

Il importe également que, en amont de cette épreuve, des modalités d'entraînement aient été définies et les examinateurs aient réfléchi à ce que l'on pourrait appeler la déontologie de l'entretien en situation d'examen : la conduite de l'entretien doit viser à accompagner le(s) candidat(s) dans la construction de leur discours, ce qui exclut notamment les questions trop fermées posées en série.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression ou de son adaptation aux questions de l'entretien.

Quelles qu'en soient les modalités, cette épreuve orale doit être préparée et donner lieu à des apprentissages en lien avec les compétences 1 et 5 du socle commun. Il convient ainsi d'entraîner les élèves à la prise de parole pour construire des compétences à l'oral.

Enfin, l'évaluation doit être positive et les exigences doivent rester raisonnables. **Il convient notamment d'avoir des attentes mesurées quant à la confrontation des candidats avec des œuvres inconnues. La situation d'entretien en particulier peut amener non seulement à une mise en perspective historique ou esthétique mais aussi à témoigner d'une approche personnelle et sensible possible aussi à partir d'une production personnelle articulée à une œuvre.**

On peut convenir d'un temps de préparation.

Une proposition de grille d'évaluation

La grille d'évaluation proposée reprend les connaissances et les capacités énoncées dans le texte qui définit l'épreuve **(voir plus haut «les fondements de l'évaluation»)**. Elle se veut un outil d'évaluation positive et d'harmonisation des horizons d'attente. Elle peut constituer un document de travail, un référentiel de formation qui accompagne la découverte d'univers artistiques programmée dans l'établissement..

Les équipes qui utiliseront cette proposition de grille d'évaluation la modifieront en fonction du projet qui a été mené dans l'établissement, conformément aux principes énoncés plus haut.

Dans tous les cas, un document explicitant les critères d'évaluation doit être fourni aux élèves en amont de l'épreuve (de préférence en début d'année scolaire). Il doit constituer un outil d'auto-évaluation et pourra être formulé à la première personne du singulier « je sais », « je suis capable de », etc.

Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts au collège et au lycée : encart au BO n° 32 du 28 août 2008

Modalités de l'évaluation au DNB :

- BO n° 13 du 29 mars 2012 (modalités d'attribution du diplôme national du Brevet).
- BO n° 41 du 10 novembre 2011 (modalités d'organisation et d'évaluation de l'épreuve orale d'histoire des arts)
- Circulaire n° 2011-189 du 3 novembre 2011 (cas général des candidats en établissement)
- Note de service n° 2010-207 du 9 novembre 2010, publiée au B.O.EN n° 42 du 18 novembre 2010 et rectificatif du 25 novembre 2010 publié au B.O.EN n° 46 du 16 décembre 2010 (cas particuliers).

Eduscol :

- textes de référence et ressources pour faire la classe :
<http://eduscol.education.fr/cid45674/a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>
- portail national Histoire des arts :
<http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/>

Autres ressources nationales

- sélection de ressources numériques élaborées par de grandes institutions nationales accompagnées de pistes d'exploitation pédagogique :
www.histoiredesarts.culture.fr
- portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle :
<http://www.education.arts.culture.fr/>
- Carte des ressources culturelles locales :
www.cartedesressources.cndp.fr
- Canal éducatif, analyses en vidéo d'œuvres des collections publiques françaises :
www.canal-educatif.fr
- Site de l'association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art de l'université (Apahau) :
<http://www.apahau.org>
- Institut National de l'Audiovisuel, vidéos en ligne :
www.ina.fr
- sélection de spectacles à l'affiche et de textes contemporains, contenus pédagogiques à destination des enseignants :
<http://educ.theatre-contemporain.net/>
- site culturel de France télévisions qui référence partout en France et toutes les initiatives culturelles des régions et des territoires :
<http://www.francetv.fr/culturebox/>
- catalogue de ressources du CNDP, éditeur du service public d'éducation :
<http://www2.cndp.fr/produits>

Ressources académiques

- La DAAC (délégation académique à l'éducation artistique et culturelle) vous permettra de connaître les partenaires culturels agréés et les personnes ressources (professeurs-relais, professeurs missionnés dans les services éducatifs qui peuvent aider à monter des projets) :
www.etab.ac-caen.fr/discip/action_culturelle_academique/index.htm
- Les sites «Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale» des 3 départements
DSDEN 14 : <http://www.ac-caen.fr/calvados/>
DSDEN 50 : <http://www.ac-caen.fr/manche>
DSDEN 61 : <http://www.ac-caen.fr/orne>